



HAL
open science

Vercors et métropolisation : entre intégration et discours identitaire

Emmanuel Roux

► **To cite this version:**

Emmanuel Roux. Vercors et métropolisation : entre intégration et discours identitaire. [Rapport de recherche] LabEx ITEM. 2015. hal-01151109

HAL Id: hal-01151109

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01151109v1>

Submitted on 18 May 2015

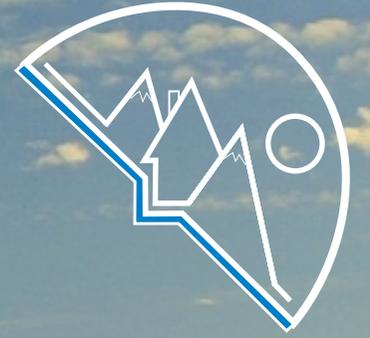
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Open licence - etalab

MONOGRAPHIE



VERCORS ET MÉTROPOLISATION ENTRE INTÉGRATION ET DISCOURS IDENTITAIRE



L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



encadré par Emmanuel ROUX (UMR CNRS 5194 PACTE)

« Ce travail a bénéficié d'une aide de l'ANR au titre du programme LABEX ITEM ANR-10-LABX-50-01 » en version anglaise, «This work has been supported LABEX ITEM ANR-10-LABX-50-01 ».



AMMENAGEMENT

MASTER IDT



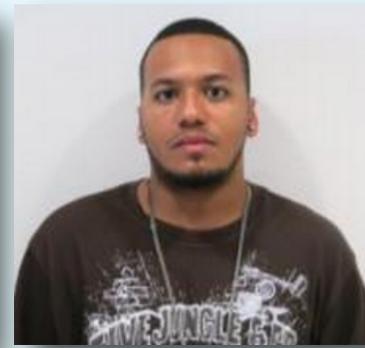
Aline Delater



Victor Baudean



Gaspard Le Gall



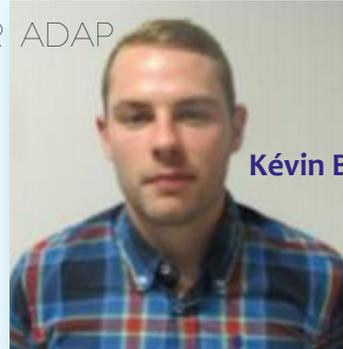
Loic Martial

MASTER DM



Yann Troton

MASTER ADAP



Kévin Brunet

MASTER DCT



Amira Yezza

DROIT



Nicolas Bonnet



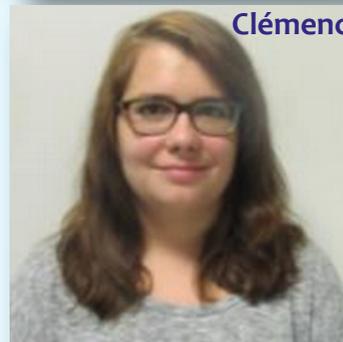
Fransky N'cho



Clémence Gomez



Perrine Tesser



Marc Silecchia

Une métropolisation induisant des enjeux nouveaux

Le territoire du Vercors est un espace à forte dominante rurale (7 communes sur 10 sont des communes rurales; source INSEE). Pour autant, **le nombre de logements a doublé depuis 1960**. Ce territoire apparaît comme un territoire mieux équipé que les autres PNR de Rhône-Alpes et tourné majoritairement vers la Métropole grenobloise puisque **1/3 des échanges migratoires se font avec l'aire urbaine grenobloise** (source INSEE).

Il est difficile de parler d'un territoire du Vercors d'un point de vue institutionnel. En effet, il existe plusieurs intercommunalités sur différents espaces menant chacune des politiques propres et qui n'ont que peu d'échange entre elles notamment entre le Vercors Nord et Sud (60 % des habitants sont dans la partie Iséroise du Vercors, différence en terme de densité de population puisque dans la région des 4 montagnes la densité est de 88hab/km² alors qu'en Drôme elle est de 5hab/km²; source INSEE). **L'institution commune qui permet de parler d'une entité institutionnelle dans le Vercors est le PNR** qui intervient auprès des différents acteurs mais aussi avec les acteurs extérieurs au Parc, tel que la Métro et fait le lien entre eux.

Par ailleurs il est apparu au cours des entretiens avec les élus du Vercors qu'un projet de créer une institution regroupant les communes du «Vercors historique» était envisageable à long terme. Cela permettrait certainement à l'espace du Vercors de prendre une nouvelle dimension renforçant un peu plus son identité, sa spécificité, la promotion de son territoire, la cohérence des politiques menées et son poids décisionnel dans ses relations avec l'extérieur.

Les relations qui se développent entre le Vercors et la Métropole sont essentiellement informelles. Elles sont le fruit des citoyens et assez peu des autorités ayant une force décisionnelle. Les flux de populations entre le Vercors et la Métropole sont principalement des **flux de travailleurs** (40 % des actifs travaillent à l'extérieur du territoire; source INSEE) et **de consommation** (touristiques, service, biens). Par ailleurs, se manifeste une volonté à travers la politique menée sur le plateau, de développer le co-working et de s'appuyer sur le dynamisme de la Métropole grenobloise pour développer les activités, renforcer l'interdépendance entre les deux espaces, mais aussi limiter les flux de transports entre les dits espaces.

Cela étant, **la convention tripartite existant entre le PNRV, la CCMV et la Métro vient nuancer l'absence de relations entre les autorités des différents espaces**, même s'il a pu apparaître le manque de projets communs et de contrats pris dans le cadre de cette collaboration.

De plus, **l'axe 7 de la Charte du PNRV est celui de la consolidation des partenariats avec les territoires et les villes portes voisines**. Elle stipule donc clairement **la volonté du territoire du Vercors de développer des liens** institutionnels et décisionnels avec la Métropole grenobloise.

88 hab/km² : région des 4 montagnes
5 hab/km² : 40% actifs travaillent
Drôme
60% hors du territoire
hab : Vercors Isérois

Un discours paysager identitaire et des villes portes comme interfaces paysagères

L'analyse paysagère sur le massif du Vercors est portée sur une analyse diachronique des documents d'urbanisme de Villard-de-Lans (PLU de 2005 et PLU de 2013) et de Sassenage (POS de 1979 et PLU de 2005) mis en parallèle avec la Charte du Parc Naturel Régional du Vercors de 2008.

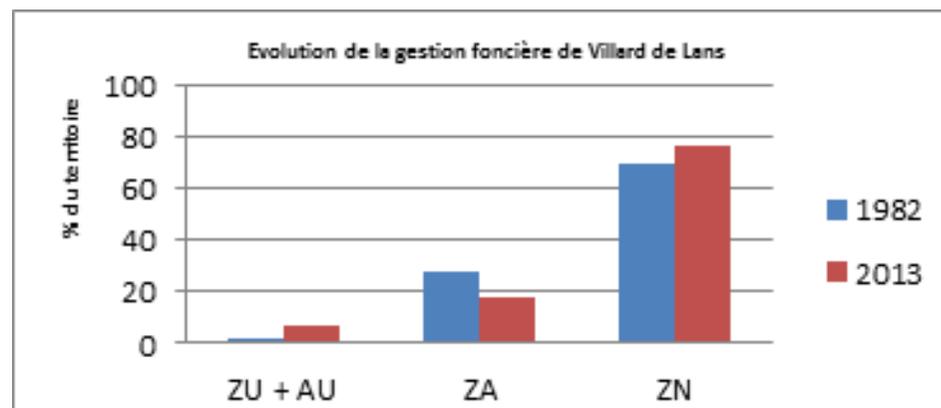
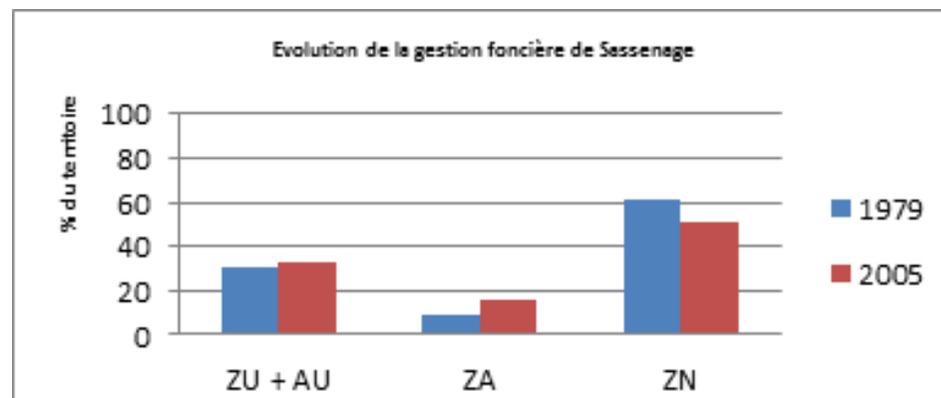
Les communes du Vercors et notamment Villard-de-Lans, reprennent les dispositions de la Charte dans leurs documents d'urbanisme. Ces prescriptions n'apparaissent pas dans les documents d'urbanisme de la commune de Sassenage alors même qu'elle est membre du PNRV en tant que commune porte. Cependant, le territoire de la commune qui fait partie intégrante du Parc, n'est constitué que de terres agricoles et naturelles alors que le bourg de Sassenage, à proprement parlé, n'est pas soumis au respect de la Charte. Le PLU de cette commune est donc soumis en partie à la Charte et en partie au SCOT de la région grenobloise ce qui peut expliquer pourquoi aucune référence directe à la Charte ne soit énoncée dans le PLU. Certains points sont toutefois assimilables à des dispositions de celle-ci.

Les objectifs principaux de la Charte se caractérisent par la conservation des espaces naturels, la mise en valeur du patrimoine architectural, culturel et naturel et le développement (filère bois, rénovation de bâtiments anciens, protéger les espaces agricoles).

Ces objectifs se traduisent dans les faits, par une maîtrise du foncier à travers l'évolution du zonage sur le territoire et un effet sur le paysage mais aussi un contrôle des aspects extérieurs du bâti. Concernant ce dernier point, la

Charte induit une cohérence et une unité du bâti reprise et approfondie dans les différents PLU (article 11).

Sur l'aspect foncier, la maîtrise de l'urbanisation passe par une planification foncière liée aux politiques publiques se traduisant par le zonage dans les PLU des communes. Cependant, depuis une trentaine d'années, le constat est celui d'une augmentation des zones dédiées à l'urbanisation (ZU et ZAU) sur les deux communes analysées ainsi que des préoccupations différentes en matière de zones agricoles et naturelles.



L'aspect paysager, qui constitue une composante essentielle de la Charte de Parc, laisse apparaître des différences importantes dans les documents d'urbanisme des deux communes étudiées. Cela s'explique par le fait que le bourg de Sassenage, ne fasse pas partie du périmètre du parc. Ainsi, les préoccupations environnementales sont plus développées dans le PLU de Villard-de-Lans que dans le dernier PLU de Sassenage. En revanche, le constat est celui d'une prise en compte de plus en plus importante de ces préoccupations environnementales et paysagères pour les deux communes au vu de l'évolution de leurs documents d'urbanisme.

Par ailleurs l'entrée paysagère des deux communes, les rapporte fortement au Vercors, puisque les falaises sont visibles depuis Sassenage et Villard-de-Lans. Cependant la différence notable de l'identité paysagère de celles-ci est liée à une différence forte en matière d'urbanisation. L'observation paysagère et la comparaison entre ces deux communes permettent de se rendre compte des enjeux liés aux «villes portes» des Parcs qui sont associées pour certaines aux interfaces ville/montagne, représentées ici par Sassenage. En effet, si pour une grande majorité des habitants du Vercors interrogés dans les questionnaires, Sassenage représente l'entrée dans l'agglomération grenobloise, il convient de constater que cette ville interface se compose pour 40% de son territoire, de forêts.

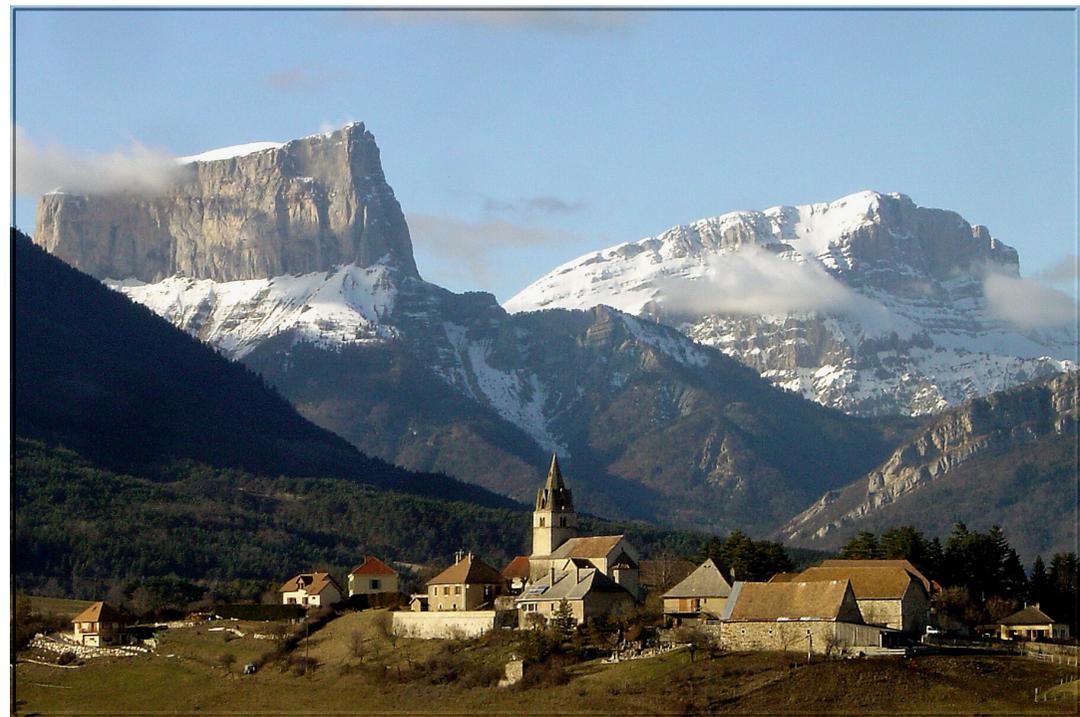
Pour conclure, si la Charte du Parc fixe les grandes orientations en matière de protection et de valorisation du paysage, ce dernier n'a que peu de pouvoir de réalisation et d'actions concrètes en ce sens. Ainsi, ce sont les communes qui possèdent le véritable pouvoir de décliner ces orientations paysagères sur le territoire au travers de leurs documents d'urbanisme qui doivent par ailleurs être compatibles et non conformes à la Charte.

Si la Charte cadre l'évolution paysagère du territoire, son efficacité dépend de son intégration dans les PLU. Par ailleurs, l'évolution paysagère dépend fortement de l'intégration des orientations nationales en matière d'environnement dans les PLU et donc d'une volonté et d'une ingénierie communale.

En outre, on observe dans la partie iséroise du Vercors qui est aussi la plus proche de Grenoble et donc la plus soumise aux effets de métropolisation, une véritable volonté de maîtrise du développement et ainsi de l'évolution du paysage par la mise en place d'une Charte de développement à l'échelle de la CCMV. Cette partie du Vercors, fortement liée à l'évolution des rapports avec la Métropole grenobloise, semble vouloir faire de son paysage un discours identitaire. Cette identité paysagère est actuellement basée sur une gestion différenciée de l'espace issue des principes de zonage des PLU et cela induit donc un paysage différencié avec des espaces urbanisés et à urbaniser face à des espaces de nature et agricoles à préserver et valoriser.

Enfin, si les nouveaux enjeux du territoire sur lesquels est basée la Charte du PNRV sont liés au phénomène de métropolisation qui induit une pression urbaine et l'arrivée de nouvelles populations impactant fortement sur la gestion du foncier, Grenoble n'est citée qu'une seule fois dans le PLU de Villard-de-Lans.

L'ensemble de l'analyse paysagère se trouve en annexes 7b, 7c, 7d

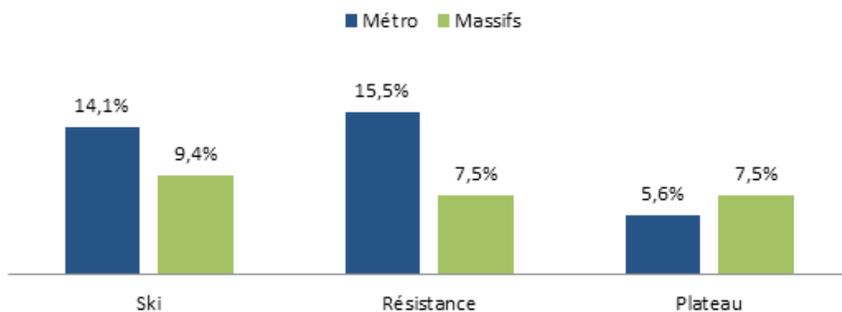


La conscience d'une identité forte étioyée par la réalité

Le massif du Vercors, haut lieu de la résistance française, possède une identité forte. Loin d'être une simple image de façade et à la lecture des résultats de l'enquête, il apparaît que le mot le plus fréquemment cité par les résidents de la Métropole grenobloise, quant à leur représentation du massif du Vercors, est « **résistance** ». Cela, avant même d'autres associations telles que « **ski** » ou encore « **plateau** ». **Cette perception métropolitaine détonne avec l'idée générale que le panel interrogé se fait de la montagne et confirme une empreinte historique et patrimoniale spécifique au massif du Vercors.**

Représentation comparée du massif du Vercors : les trois mots les plus évoqués.

En un mot, que vous évoque le massif du Vercors ?



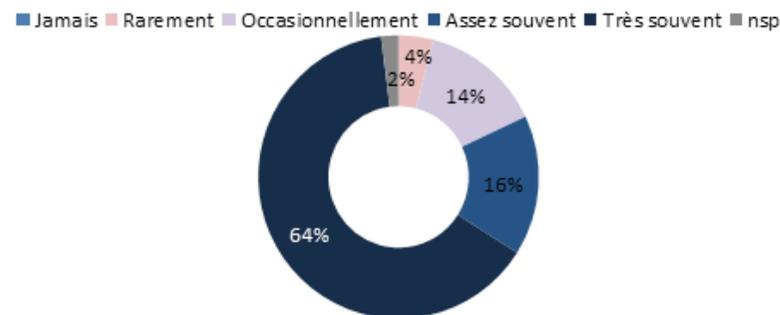
230 observations

Cette spécificité apparaît également à l'issu des différents entretiens effectués avec quelques unes des autorités politiques et/ou décisionnelles interrogées dans le Vercors. En effet, **toutes ces personnalités nous ont fait part de leur volonté de ne pas être rattaché à la Métropole grenobloise.** Par ailleurs, aussi éloignées soient la communauté de communes de Pays en Royans et celle du Massif du Vercors, leur président et vice-président respectifs, ont évoqué avec intérêt le projet de créer une intercommunalité, ou **une institution regroupant toutes les communes du «Vercors historique».** Cela, dans le but de raisonner à une échelle géographique de cohérence, permettant de **rendre au Vercors un poids encore plus conséquent d'un point de vue décisionnel et institutionnel vis-à-vis de l'extérieur,** renforçant ainsi encore un peu plus son identité et son patrimoine, ciment de son unité.

Cette volonté **d'indépendance à l'égard de la Métropole grenobloise doit cependant être nuancée avec la réalité du territoire.** En effet, d'après les résultats de l'enquête, **plus de 60% des résidents interrogés sur le massif du Vercors se rendent de manière quotidienne sur Grenoble** et sa périphérie pour y travailler.

Fréquentation de l'agglomération grenobloise par les résidents du Vercors.

A quelle fréquence vous rendez-vous sur l'agglomération grenobloise ?



50 observations

Au niveau des autorités décisionnelles, il apparaît que ces chiffres appellent à des raisonnements très différents. **Certains ventent le développement d'une économie présentielle du fait que la majeure partie de la population vivant dans le Vercors y travaille également, d'autres nous font part de leur soucis de réduire encore d'avantage ce flux de population en développant les nouveaux modes de travail tel que le coworking**, afin de bénéficier d'avantage de l'attractivité que constitue la Métropole grenobloise pour attirer des entreprises et du travail sur le territoire.

En outre, bien que le Vercors soit sans nul doute appelé à vouloir garder une identité propre à lui-même, cela ne se traduit pas du point de vue des activités pratiquées sur son territoire, qui sont sensiblement les mêmes que celles pratiquées indifféremment sur les autres montagnes environnantes de Grenoble. De plus, comme pour chacun de ces massifs, les élus ont pleinement conscience de l'importance de la mise en valeur de l'activité touristique et de son développement indépendamment de la rareté croissante de «l'or blanc»

Les 3 principales activités exercées par non résidents du Vercors sur le territoire du Vercors:

Randonnée

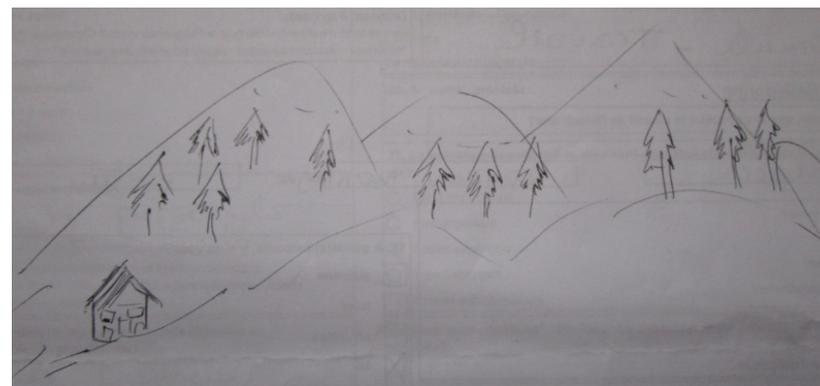


130 observations

Pourtant, le Vercors en est bien réduit à la réalité de ce point de vu par **la majorité des personnes interrogées qui associent ce territoire au loisir et aux activités de plein air**. Cela peut sembler réducteur mais n'a rien de négatif, car nous pouvons l'expliquer du fait que le Vercors, plateau ensoleillé et terre encore relativement vierge à l'urbanisation, **attire notamment par tout ce qui l'oppose à la ville**. En effet, quand la ville est associée à la pollution, au bruit et aux embouteillages ; la montagne et le Vercors sont rattachés à l'air pur, à la nature et à la liberté.

Ainsi, une véritable dépendance de la Métropole existe à l'égard du Vercors liée aux questions des loisirs et du cadre de vie. Cela se traduit sur le territoire par une **pression urbaine accrue**, provenant des populations de la vallée désireuses d'accéder à cette qualité de vie. **La conscience de vivre sur un territoire attractif apparaît pleinement dans le discours des acteurs interrogés**. En cela, ils nous ont tous fait part de leurs soucis de la maitriser de l'urbanisation, afin de préserver le cadre de vie propre au Vercors et essentiel pour sa population.

Conscient que pour la plupart des interdépendances existantes entre l'agglomération grenobloise et le massif du Vercors, **les acteurs interrogés sont aussi pour le développement d'actions en coopération, afin de satisfaire des intérêts communs et appelant au développement des relations institutionnelles entre les deux espaces via notamment la voie du consensus**, de l'accord de volonté, dont la traduction juridique serait l'outil «contrat».



dessin issu des questionnaires

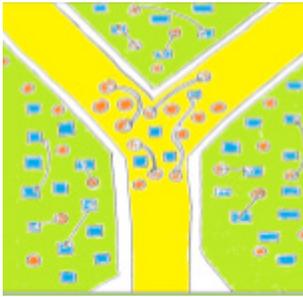




V

ercors à l'horizon 2040

Les plaques : l'autonomie



Identité Vercors, autonomie, différenciation paysagère, zonage, peu de liens et absence de projets communs avec la Metro, sphère présenteielle

Constats et propos recueillis sur le territoire

- Peur de devenir un quartier de Grenoble, enquêté n°4.
- Si intégration à la Métro peur de l'exclusion de certains territoires
- « Est-ce qu'on reste tout seul, est-ce que l'on s'associe avec des communes voisines [...] pour faire une espèce de Vercors historique [...] pour avoir des frontières du massif en tant que montagne, géographique », enquêté n°13
- Absence de langage et de vision commune avec la Metro; enquêté n°10
- « Est-ce qu'on ne pourrait pas déployer autant d'énergie à faire venir des entreprises sur place, qu'on en déploie à faire venir des touristes » enquêté n°13
- Peur de l'intégration
- « On a une spécificité un peu différente de la Chartreuse parce que nous avons 60% des actifs du territoire qui vivent et travaillent sur le territoire », enquêté n°17

Ce premier scénario repose sur l'hypothèse d'une « identité Vercors » propre et construite parallèlement à la Métropole. Ce serait la réalisation de la volonté d'autonomie du Vercors, voire d'autarcie vis-à-vis de ses voisins qui impliquerait un développement des biens et des services, concurrents à la Métropole, à destination des populations du Vercors. Cela aboutirait à une superposition fonctionnelle des espaces, qui ferait du Vercors un système de territoire à lui-même. Il s'agirait ainsi de limiter au maximum toute ingérence de la Métropole dans cet espace Vercors, en mettant un terme à toute interaction ou projet commun. Le Vercors se recentrerait donc sur ses « valeurs » ainsi que son identité marquée et portée par le Parc Naturel Régional.

Lou, 45 ans, habite depuis son divorce avec ses deux enfants (18 et 12 ans) dans un logement de cohabitation intergénérationnelle à Méaudre.

Ce matin, Lou laisse sa fille de 12 ans, Jeanne, prendre le bus électrique pour le collège de Villard-de-Lans. Avant de se rendre à pied à son magasin de vente de produits locaux, elle vérifie l'état des panneaux solaires du quartier situés sur un terrain communal puisque c'est son rôle défini au sein de la copropriété. Son magasin à peine ouvert, elle accueille Claire, ingénieure chimiste à Vassieux en Vercors, spécialisée dans la confection d'huiles essentielles. Ensemble, elles évoquent l'augmentation de la pollution dans la cuvette grenobloise puisque Benjamin, le fils de Lou hésite entre aller à la faculté à Grenoble ou s'inscrire au programme de cours par correspondance. Lou préférerait que son fils reste sur le plateau pour des questions de santé liées à la pollution, mais aussi par peur de l'insécurité supposée de Grenoble. En disant cela elle se rend compte que cela fait plus de deux mois qu'elle n'y est pas descendue.

Pour le repas de midi, Michel (80 ans), membre de la colocation, récupère Jeanne à l'arrêt de bus. Aujourd'hui c'est épinards du jardin et œufs d'une des fermes communales.

Comme tous les après-midi, Jeanne pratique les activités de loisirs avec d'autres jeunes du plateau organisées par des animateurs intercommunaux.

Ce bel après-midi de février, c'est une initiation au VTT de descente sur les anciennes pistes de ski.

A la fin de la journée de travail, Lou assiste à une réunion de l'intercommunalité du Vercors à Bouvante-le-Haut. Elle représente avec un ami, les habitants de Méaudre. L'atelier citoyen intercommunal doit délibérer sur trois points, la préemption de terrains agricoles pour la création d'une nouvelle ferme communale, la révision du PLUI de 2020 pour redéfinir des zonages plus appropriés et une réflexion sur la ressource en eau car les réserves semblent très basses pour la période ce qui inquiète pour l'été arrivant.

Elle retrouve ensuite ses enfants qui viennent de terminer leurs devoirs avec l'aide de Marie (26 ans), une autre colocataire. Malheureusement, Jeanne ressent de fortes douleurs au ventre et Lou l'emmène directement au service d'urgence de l'hôpital d'Autrans. Finalement c'est une fausse alerte, elles rentrent tranquillement chez elles à bord du Noctibus Transvercors.



Priorités d'actions stratégiques

1. Mettre en place des outils juridiques d'urbanisme distincts de la Métro et uniques à l'échelle du territoire Vercors (SCOT inter-Vercors, PLUI)

- Matérialisation de la frontière naturelle par une frontière juridique avec le territoire de la Métro.
- Zonage de l'espace entre des zones urbanisées et des zones à préserver (gestion différenciée de l'espace et du paysage).
- Politique volontariste en matière de protection des espaces naturels et de préservation du foncier agricole (mise en place de ZAP, ZN...).
- Poser un cadre structurant pour se protéger et affirmer une différence vis-à-vis de la Métro.

2. Création d'une entité institutionnelle unique (intercommunalité globale sur le territoire du Vercors)

- Représentation du territoire par un interlocuteur unique : unité politique.
- Discours identitaire fort du territoire.
- Vision globale du territoire Vercors.
- Eviter la superposition des compétences en canalisant l'action de chaque territoire sur lui-même.

3. Mise en place d'une sphère présenteielle

- Développement de services et d'emplois dans un souci d'auto-suffisance du territoire.
- Transfert de l'énergie du tourisme vers le développement d'entreprises locales.
- Accroissement et valorisation la culture sur le territoire Vercors (festivals, spectacles, expositions...).
- Réseau internet haut débit, co-working, télétravail.

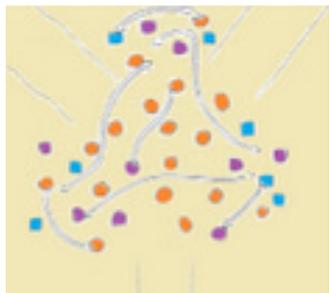
4. Poursuivre l'association entre le territoire et le Parc Naturel Régional (Charte)

- Valoriser la notion d'espaces naturels (mécanisme de préemption).
- Préservation de la qualité de l'environnement par la protection de la nature.
- Favoriser le développement durable par le soutien aux filières énergétiques locales, création d'un label.
- Poursuivre son action au service des projets de territoires.

5. Développement de la participation citoyenne : création d'ateliers, d'instances de décisions participatives et de méthodes de consultation directe

- Participation citoyenne au projet de territoire.
- Information de la population sur les compétences territoriales.

La Métropole augmentée : l'institutionnalisation de la complémentarité



Zonage, intégration, préservation de l'environnement, redistribution financière, complémentarité fonctionnelle, spécificités, transport par câble, reconnaissance des spécificités

Constats et propos recueillis sur le territoire

- Constat de la DATAR: « Le rural n'est plus le contrepoint spatial de l'urbain, il est devenu son prolongement, son complément fonctionnel ».
- Incertitude sur l'évolution de l'organisation territoriale, crainte générale.
- Le SCOT est un outil structurant qui permet de maintenir la caractéristique des territoires ruraux, enquête n°10.
- « Le développement de la Métropole est une opportunité notamment dans l'économie et l'emploi car depuis longtemps Grenoble s'est positionnée dans le high-tech », enquête n°13.
- Problématique autour de la ressource en eau pour l'avenir dans le Vercors, enquête n°10.
- Les activités principales réalisées dans le Vercors sont des activités sportives de pleine nature (randonnée, ski, promenade) tandis que les activités principales réalisées par les habi-

tants du Vercors dans la Métro sont le travail, puis la vie étudiante et enfin le shopping ou les courses. Cela met en avant la complémentarité fonctionnelle vécue entre ces deux espaces. (cf analyse des questionnaires)

-Axe 7 de la Charte (2008-2012) : « développement des échanges et des savoir faire avec les autres PNR de Rhône-Alpes ».

- « Dans quelques années, 8 personnes sur 10 vivront en ville et ces personnes auront envie et besoin d'avoir des territoires plutôt vierges et naturels », enquête n°13.

- « C'est le ressenti de certains habitants et élus du Vercors de dire que la Métropole, [...] avait la volonté d'intégrer la CCMV dans la Métropole », enquête n°17.

- Ce deuxième scénario propose de gommer les lignes entre les espaces, avec
- une intégration complète des territoires dans un souci de péréquation et
- de complémentarité fonctionnelle. Pour se faire, une fusion des différentes
- institutions serait réalisée pour aboutir à un unique EPCI, la Métropole aug-
- mentée. Il s'agirait de promouvoir une gestion cohérente et ainsi mener des
- projets à une échelle sur l'ensemble du territoire. Les mécanismes de redis-
- tribution permettraient aussi de valoriser les spécificités des espaces ou de
- permettre à d'autres de diversifier leurs activités.

Marc est un jeune cadre nouvellement installé dans le massif du Vercors, sur la commune de Villard de Lans. Cela fait quelques années qu'il rêvait de quitter le centre ville de Grenoble pour venir dans cette zone de nature périurbaine. La raison principale qui poussa Marc et sa femme à vouloir déménager fut le souci d'élever leurs trois jeunes enfants dans un cadre de vie propice à leur épanouissement.

Ce changement apparu dans la vie de Marc, est semblable à celui vécu par un grand nombre de ses amis. Il a été rendu possible grâce aux trois nouveaux transports par câbles construits par la grande Métropole Grenobloise, reliant le bas et le haut de cette entité territoriale. En seulement quelques années, les quelques pôles urbains du massif se sont repeuplés et densifiés, afin de mieux

préservé le cadre de vie des habitants. La préservation de ce cadre de vie a d'ailleurs été l'une des principales préoccupations des habitants du plateau, relayée par une volonté politique de préserver l'identité paysagère et environnementale de cet espace.

Malgré ce déménagement, Marc a pu conserver son travail. Il prend tous les jours le télécabine qui l'amène directement en centre ville en moins de 20 minutes !

Les transports par câble n'ont pas seulement révolutionné les mobilités domicile-travail, ils ont aussi contribué à développer les loisirs sur le Vercors. Ce dernier attire de plus en plus d'adeptes des sports de plein air et vient compléter l'offre culturelle de la partie basse de la Métropole.



Priorités d'actions stratégiques

1. Intégration du PNR et du territoire du Vercors (et des autres PNR) à la Métro : espace institutionnel unique

- Enveloppe financière vertueuse en matière de protection des espaces naturels. 3% du budget total de la Métro est alloué à la protection de l'environnement ce qui fait une enveloppe approximative de 12 millions d'euros, actuellement le PNRV a un budget total d'environ 3,8 millions d'euros et tout ce budget n'est pas au profit seulement de la protection/valorisation de l'environnement.

- Baisse des dépenses fonctionnelles propres au territoire au profit des dépenses d'investissement en termes de développement local puisque les dépenses de fonctionnement sont en grande partie prises en charge par la Métro en fonction de ses compétences.

- Imbrication du paysage de la ville et de la montagne et cette imbrication est acceptée par les habitants et usagers du territoire (Cf dessin identique d'un enquêté du Vercors pour la ville et pour la montagne).

- Création d'un SCoT sur l'ensemble du territoire qui délimite les zones urbanisées et à urbaniser, des zones naturelles et aussi des espaces agricoles (utilisation importante du droit de préemption).

2. Prise en compte et soutien au Vercors dans le cadre de la ressource en eau

- Utilisation du budget métropolitain pour mettre en place des aménagements conséquents pour combler le manque d'eau (faire monter l'eau sur le plateau).

3. Politique interventionniste en matière de transport : accessibilité partout et pour tous

- Faciliter les flux au sein du système global : transport par câble. Améliorer les conditions de vie et l'égalité entre les citoyens du territoire : rendre accessibles à tous la culture, la nature et les services.

- Contrebalancer le développement non-homogène et les inégalités entre le Vercors Nord et Sud.

4. Reconnaissance des spécificités des différents espaces avec la création d'une entité inter-parc

- Contrebalancer le poids des espaces urbanisés par la création d'une entité inter-parc réunissant les 3 PNR autour de Grenoble en tant qu'espaces à faible densité.

- Reprendre et approfondir le projet Rewild (convention de groupement de commandes).

- Reconnaissance et prise en compte dans l'action territoriale de la spécificité des territoires à faible densité de population.

La fédération : un système de territoires porteur d'interterritorialité



Interdépendance, interfaces, maintien de l'identité, dialogue, vision commune, contractualisation, spécificité des territoires, co-working, paysage intégré (ville à la montagne, montagne à la ville)

Constats et propos recueillis sur le territoire

- Axe 7 de la Charte du Parc « consolider les partenariats avec les territoires et les villes portes voisines [...], développer la coopération avec d'autres territoires »

- « Cela se marie assez bien avec le co-working et le télétravail [...] c'est vraiment une direction à explorer pour que les gens soient moins isolés, pour qu'ils travaillent sur place et qu'ils arrêtent de monter descendre », enquêté n°13

- Volonté de création d'un système de territoire basé sur des logiques transversales et non plus verticales dans les relations entre les territoires, enquêté n°10

- « Seul le contrat peut caler des rapports pour qu'ils soient équilibrés et non des rapports dominants dominés », enquêté n°13

- Les interfaces représentent des points de contact et non des séparations entre les territoires fonctionnellement différents, enquêté n°10

- « Avec le manque de neige, l'économie liée à la neige est une économie fragile », enquêté n°13

- « On a une spécificité, une particularité et on souhaite pouvoir maintenir cette identité particulière, cette spécificité particulière. Mais il faut travailler avec l'agglomération dans un cadre de partenariat [...] qui met d'égal à égal la Métropole et le Vercors », enquêté n°17

.....

- Ce troisième scénario est à mi-chemin entre les deux premiers, puisqu'il va
- dans le sens d'une multiplication des liens, d'une interdépendance entre les
- espaces. Il s'agirait ici de favoriser dans ces objectifs la contractualisation,
- la multiplication des interfaces d'échange, la promotion des activités adap-
- tées aux massifs comme le co-working ou encore une gestion intégrée du
- paysage avec l'adoption d'un SCoT commun, tenant compte des spécificités
- des espaces. L'objectif étant ici de réaliser la logique de bassin de vie en
- fédérant les espaces au sein d'un système de territoires.

.....

Paul a 25 ans, il habite seul dans un appartement à Gresse-en-Vercors depuis 3 ans.

Après avoir terminé sa journée de travail à 16h à Gresse-en-Vercors où il travaille pour « Schneider et Energie renouvelable » dans un bureau en co-working, il prend l'air en montant au Pas de la Ville.

Le soir, il rejoint des amis à Villard-de-Lans pour assister à une pièce de théâtre. Le lendemain matin, il prend le train dans la nouvelle gare de Gresse-en-Vercors qui l'emmène en 20 minutes à Grenoble, pour présenter un projet de création d'un parc éolien sur le plateau du Vercors aux représentants du PETR et de la Métro. Cette présentation se déroule au sein de l'institution inter-SCoT qui gère les projets communs des territoires. Ce parc éolien permettrait de contribuer aux réductions d'émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble des territoires. Ainsi, la Métropole subventionnerait l'installation et le maintien du parc.

A sa pause de midi, il appelle son amie Elia qui avait rendez-vous dans le cabinet médical nomade installé à Corrençon-en-Vercors, dans lequel des spécialistes du monde médical venant de Grenoble font des permanences afin d'assurer un accès aux soins facilité pour les habitants du Vercors.

Le soir même, il remonte par le transport par câble reliant Grenoble à Lans-en-Vercors avec des amis pour profiter du week-end de beau temps et découvrir le nouveau parcours découverte et biodiversité mis en place par le PNR.



Priorités d'actions stratégiques

1. Création d'un PETR (pole d'équilibre territorial et rural)

- Création d'une entité institutionnelle du même niveau institutionnel que la Métropole (contrepoids et interdépendance).
- Eviter la superposition des compétences.
- Maintien de l'identité du territoire.
- Mener des actions d'intérêt commun et élaborer un projet de territoire.
- Mettre en place une communication accrue sur l'organisation territoriale à destination des habitants (participation citoyenne).

2. Création des interfaces

- Amélioration des relations entre les espaces et les territoires.
- Espace de dialogue et d'action pouvant statuer sur des contrats et des accords.
- Représentation égale des territoires qui se font en fonction des préoccupations et non du poids démographique et économique.
- Chaque territoire a conscience des avantages que possède l'autre et ainsi trouve un intérêt au support de projets qui le dépasse.

3. Création d'une institution spécifique (inter SCoT)

- Permettre le dialogue entre les élus des territoires de montagne et de la Métropole
- Optimiser ce dialogue et ces échanges en jouant sur la différence entre les territoires

4. Développer et favoriser des contrats

- Développer les relations équilibrées entre les territoires et des collectivités.
- Co-working pour limiter le déplacement.
- Développer la sphère d'emploi sur le plateau en attirant des industries.

5. Développement de transports propres

- Mise en place du projet de câble.

6. Utilisation et partage mutuel des ressources.

- Circuits courts.
- Elargissement et approfondissement du modèle de la filière bois à d'autres ressources (eau, solaire).